FRUITS ET LÉGUMES

La légère baisse des prix maintenue

La légère baisse de prix des légumes, constatée une semaine avant les élections législatives 2017, s'est maintenue. Des prix similaires à ceux de la semaine dernière pour la plupart des marchandises étaient, hier, affichés dans les marchés algérois.

Rym Nasri - Alger (Le Soir) - A quelques jours des élections législatives, les prix des légumes avaient connu une légère baisse. Ces mêmes produits avaient pourtant, frôlé des prix hallucinants durant de longs mois sans pour autant gêner les autorités. Cette inattendue baisse était-elle une stratégie ou une simple coïncidence ?

Selon les marchands de légumes, c'est une simple résultante de la disponibilité des légumes grâce aux nouvelles récoltes.

En effet, trois jours après le rendez-vous électoral, ces marchandises affichaient des prix presque similaires à ceux de la semaine d'avant. Au marché T'nache à Belouizdad à Alger, le chou-fleur et la fève maintiennent leur prix de 60 dinars le kilogramme, la carotte et l'oignon celui de 70 dinars. Le concombre et la betterave ont gardé le prix de la semaine dernière soit 80 dinars. Idem pour les petits pois, l'artichaut et l'aubergine vendus à 100 dinars et le piment à 160 dinars.

Quant à l'indispensable tomate, elle a vu son prix carrément divisé par deux. En moins d'une semaine, il est passé de 120 à 60 dinars le kilo. Au grand bonheur des consommateurs, une nouvelle baisse des prix a touché d'autres légumes tels que le poivron qui est passé de 140 à 120 dinars, le fenouil de 140 à 100 dinars et le haricot de 220 à 200 dinars.

Photo : NewPress

Au grand bonheur des consommateurs.

Même la pomme de terre ne fait plus dans la résistance. Son prix a baissé encore de 10 dinars pour atteindre 60 dinars le kilogramme. Toutefois, certains légumes ont renoué avec de légères hausses des prix. A l'exemple de la courgette dont le prix est passé en moins d'une semaine de 50 à 60 dinars et le navet de 60 à 70 dinars le kilo.

Les marchands de légumes prédisent de nouvelles baisses d'ici le mois de Ramadhan, attendu fin mai. «Les prix des légumes vont encore baisser d'ici Ramadhan», affirment plusieurs vendeurs notamment, pour la pomme de terre.

«La pomme de terre vendue 100 dinars le kilo provenait du stockage. Aujourd'hui, nous avons reçu la nouvelle récolte et son prix baisse chaque jour», assure Mohamed, un vétéran des marchands de légumes au marché T'nache. Idem pour la tomate poursuit-il, «ce n'est plus la tomate cultivée sous-serre, celle-là provient du Sud».

Revenant sur la hausse des prix des marchandises agricoles, il pointe du doigt les intermédiaires. «Les fruits et légumes arrivent au citoyen avec des prix exagérés à cause des intermédiaires qui interviennent entre l'agriculteur et les marchands de gros et qui spéculent à leur guise», dit-il.

Ry. N.

COMMERCE

Plus de 173 millions DA de transactions commerciales non facturées recensés durant la dernière semaine d'avril

Le bilan hebdomadaire du ministère du Commerce relatif au contrôle du marché fait ressortir un montant de 173,77 millions de dinars de transactions commerciales non facturées durant la période allant du 23 au 29 avril où il a été enregistré 132 infractions.

En matière de contrôle des pratiques commerciales et de lutte contre le spéculation, les services de contrôle ont effectué, durant la période allant du 23 au 29 avril, 9 447 interventions ayant permis la constatation d'un total de 173,776 millions de dinars de transactions commerciales non facturées et un profit illicite estimé à 40 022 dinars, outre la saisie de marchandises d'une valeur de 20 500 dinars, indique un communiqué du ministère.

Quelque 1 067 contraventions ont été enregistrées lors de ces interventions, outre 1 041 procès-verbaux dressés et 78 locaux commerciaux fermés, selon le même communiqué.

Concernant la nature des contraventions enregistrées, il s'agit essentiellement du non-affichage des prix et tarifs (459 contraventions) soit 43,02%, de non-facturation (123) soit 12,37%, d'exercice d'une activité commerciale sans registre de commerce (7,03%), d'application de prix non règlementaires (4,69%), d'opposition au contrôle (4,40%), de factures non conformes (2,06%) et de non-modification de l'inscription au registre de commerce (1,59%).

Concernant le contrôle des marchandises, des services et de la répression de la fraude, les services de contrôle ont enregistré 10 130 interventions dans les différentes phases de distribution ayant induit le constat de 1 069 infractions, la rédaction de 1 041 procès-verbaux de poursuites judiciaires avec fermeture administrative de 26 locaux commerciaux.

Ces interventions ont permis la saisi de 8,362 tonnes de marchandises non conformes ou impropres à la consommation, d'une valeur de 4,71 millions de dinars.

S'agissant de la nature des infractions enregistrées, le manque de propreté et d'hygiène vient en tête de liste avec 447 infractions (41,81%), non-conformité aux caractéristiques règlementaires (12,44%), absence d'étiquetage (11,13%), absence d'autocontrôle (6,83%) et non-respect de la chaîne de froid (4,96%).

Outre le montant de non-facturation, le bilan hebdomadaire global lié aux mesures de contrôle, fait état de 19 577 interventions, 2 136 infractions et la saisie de produits d'une valeur de 4,73 millions de dinars ainsi que la rédaction de 2 082 procès de poursuites judiciaires avec fermeture de 104 locaux commerciaux.

APS

ALGÉRIE-MAURITANIE

La promotion des échanges commerciaux tributaire de la révision des taxes douanières

Les participants à l'exposition des produits algériens à Nouakchott ont affirmé à la veille de la clôture de l'évènement que le marché mauritanien était prometteur et le produit algérien d'une bonne qualité et à des prix compétitifs, ce qui encourage la promotion de la coopération commerciale entre l'Algérie et la Mauritanie, estimant néanmoins que l'augmentation des taxes douanières à plus de 60 % pourrait constituer une entrave en la matière.

Plusieurs participants à l'exposition, qui s'est déroulée du 30 avril au 7 mai, ont déclaré à l'APS que «le marché mauritanien est prometteur et le produit algérien jouit d'une bonne réputation en matière de qualité et des prix compétitifs, ce qui permet de se tailler une grande part du marché et d'accéder aux marchés des pays voisins», estimant que les taxes douanières imposées sur les produits de l'exposition étaient exorbitantes, évaluées entre 30 et 60% selon le produit.

Le représentant de l'Entreprise nationale de charpente et de chaudronnerie (ENCC), Dhif Allah Ismaïn, a précisé que «le produit de son entreprise a suscité un grand intérêt», ajoutant qu'il «a établi d'importants contacts susceptibles de mener à la conclusion de conventions avec les partenaires économiques mauritaniens afin d'ouvrir une représentation de la société à Nouakchott malgré l'augmentation du taux des taxes douanières imposées sur le produit (58,39%), ce qui exige d'approfondir le dialogue entre les deux pays en la matière».

A ce propos, le gérant des appels d'offres de la société Global Motors industries Algérie, Abdellah Boulakraâ, qui œuvre à ouvrir prochainement une représentation à Nouakchott, a appelé à «l'impératif d'aboutir à un accord entre les deux ministères de Commerce des deux pays afin de connaître les obstacles et surmonter les difficultés à même d'encadrer la coopération avec des lois claires appliquées par les deux parties».

Benkari Faouzi, directeur de la communication et de la commercialisation auprès de la société Agrodiv, spécialisée dans la transformation des céréales et la fabrication des pâtes dans les Hauts-Plateaux, a, quant à lui, estimé que le marché mauritanien était prometteur vu les produits exposés de son entreprise qui font l'objet d'une forte demande, en contrepartie de ce qui est disponible en matière de qualité et de prix, mettant en avant les promesses tenues avec les partenaires économiques mauritaniens en matière de conventions conclues ayant trait à la vente de produits non seulement en Mauritanie mais la commercialisation vers les pays voisins comme le Sénégal, le Mali et le Niger.

Il s'est cependant inquiété d'une éventuelle augmentation des taxes douanières sur les produits exposés par sa société à l'instar du couscous et des différentes pâtes estimés 58%.

De son côté, le directeur commercial de la SNVI, Chaoui Mustapha, a révélé que la société participait à cette manifestation afin de rapprocher le produit du consommateur mauritanien et de le faire connaître dans les pays de l'Afrique de l'Ouest. Il a en outre ajouté que la société tendait à ouvrir la voie terrestre entre les deux pays pour étendre le réseau de vente, notamment après la signature d'un contrat avec un groupe mauritanien privé (HB Hamidi Bouchraya) permettant l'ouverture de ses concessionnaires pour commercialiser des bus du transport scolaire et des camions de différents volumes.

Par ailleurs, Abderezzak Bouima, gérant d'une société représentant quatre laboratoires de médicaments, a indiqué que depuis le début des facilitations des exportations vers l'Afrique en 2014, les représentants de la société avaient effectué plusieurs visites dans huit pays africains pour «élaborer une étude de faisabilité de ce marché» ajoutant qu'ils avaient «commencé la commercialisation du produit depuis 2016 à deux distributaires mauritaniens, les médicaments algériens jouissant d'une bonne réputation et d'un prix compétitif dans ce jeune marché».

En outre, Noureddine Chiakh, un exportateur algérien au marché mauritanien depuis deux ans, a souligné que le seul obstacle dans l'exportation était «l'augmentation des taxes douanières et des impôts forfaitaires» applicables sur le produit algérien.

SELON LES CHIFFRES DU CNRC

Faible croissance du nombre d'entreprises en 2016

Le directeur général du Centre national du registre du commerce (CNRC), Mohamed Slimani, qui a animé hier le forum du quotidien *El Moudjahid*, a indiqué que l'année 2016 a vu l'immatriculation de 160 000 nouveaux opérateurs économiques, portant leur nombre à 1,9 million.

Une faible progression (environ 2,5%) puisque son administration a enregistré 106 000 radiations durant le même exercice. Sur les 1,9 million, il y a 176 718 personnes morales, soit un peu plus de 9% du total.

Les 1,7 million de personnes physiques sont actives dans le commerce de gros et de détail et les services. Et l'on compte près de 800 000 détaillants. L'on note aussi que le nombre des importateurs est de l'ordre de 42 000.

Quant aux exportateurs, ils sont 1 250 dont 380 personnes physiques. Les étrangers immatriculés au CNRC sont au nombre de 12 670 dont 10 321 personnes morales, actives essentiellement dans les services.

L. H.